



Des choix, des actes, des résultats



Rapport **FINANCIER**



Ce rapport rend compte des opérations de gestion financière qui relèvent de la responsabilité statutaire du Bureau National, la perception et la ventilation des cotisations d'une part ainsi que l'utilisation des différentes parts nationales de cotisations selon leur objet spécifique. Ce rapport présente les résultats des exercices 1998, 1999 et 2000. Le résultat de l'exercice 2001 sera soumis à l'approbation du Bureau National lors de la session de juin 2002 et sera présenté dans le rapport financier du prochain congrès.

Perception et ventilation des cotisations

Principes de la charte financière, rappel

Le syndicat dispose de 26 % des sommes collectées auprès des adhérents avec un minimum garanti par cotisation mensuelle de 2,22 € (14,53 F) en 2000. Le syndicat conserve la totalité de la part de cotisation supérieure au plafond (12,58 €, 82,54 F en 2000). Si le syndicat peut justifier qu'il applique un taux de collecte supérieure à 0,75 % du salaire annuel net de ses adhérents, il conserve la totalité de la partie supérieure au taux statutaire.

La répartition définitive est faite à la clôture sur la base de la cotisation moyenne réelle de chaque syndicat.

Après avoir retenu la part affectée à l'UCC, le SCPVC ventile les sommes collectées entre un fonds fédéral (25,4 %), un fonds régional (19,8 %), les différentes parts nationales (11,4 %). La Confédération (8,8 %) et la CNAS (8,6 %). Les fonds fédéral et régional sont répartis au prorata du nombre de cotisations de chaque organisation.

Les montants collectés et répartis sont donnés dans le tableau ci-dessous. Chaque syndicat a pu vérifier que les sommes perçues par le SCPVC correspondaient à ses règlements. Chaque fédération et chaque région a reçu les documents, lui permettant de vérifier que les sommes collectées auprès des syndicats de son champ ont été ventilées selon les règles de la charte financière.

Perception et ventilation des cotisations			
Valeurs en euros	1998	1999	2000
Syndicats	14 939 531,28	16 223 281,45	17 366 462,74
Fédérations	12 844 512,31	14 037 916,83	15 027 260,67
Régions	10 015 165,99	10 945 688,52	11 717 088,74
Confédération	4 449 937,23	4 863 417,59	5 206 088,19
Presse	4 607 141,49	5 035 178,44	5 390 065,66
SSM	441 641,57	482 671,96	516 654,25
Fonds organisation	718 565,45	785 319,36	840 701,16
CNAS	4 348 877,35	4 752 968,17	5 087 925,35
UCC	625 010,94	675 124,28	736 256,34
TOTAL COLLECTE	52 992 381,61	57 803 565,60	61 890 503,10
Nombre de cotisations mensuelles	5 415 926,00	5 828 646,00	6 220 686,00
Valeur moyenne mensuelle	9,78	9,92	9,95

Les recettes ont progressé de 17 % de 1998 à 2000. Ce résultat provient pour l'essentiel de l'augmentation du nombre d'adhérents, 15 % sur la même période car la cotisation moyenne mensuelle n'a progressé que de 1,7 %. Cette augmentation est inférieure à celle de l'indice de salaire moyen de base (3,8 % sur la même période).

Cette faible progression de la valeur de la cotisation pourrait avoir plusieurs origines, notamment l'adhésion de



salariés plus jeunes, provenant de secteurs à faible rémunération ou la multiplication des salariés à temps partiels.

Toutefois l'écart, trop important pour ne relever que de cette explication, montre également que le niveau des cotisations de chaque adhérent n'est pas réévalué en fonction de l'évolution des rémunérations de chacun. Le manque à gagner sur 1999 et 2000 est de 1,3 million d'euros (8,5 MF) pour l'ensemble de l'organisation.

Le Conseil National d'octobre 2001 a voté des dispositions pour inciter les syndicats à corriger cette dérive qui, si elle se poursuivait, obligerait à revoir certains seuils de la charte financière.

❖ Logistique

Les cotisations sont gérées grâce à un logiciel spécifique Gessy qui est utilisé par 1 317 syndicats, pour mettre à jour le fichier national des adhérents, ce qui représente 93,6 % des adhérents de la CFDT.

Les syndicats qui le souhaitent font gérer les cotisations des adhérents qu'ils enregistrent par un service particulier « Service + ». Cette procédure est utilisée par 340 syndicats, ce qui représente 33 % du nombre total d'adhérents.

Sur les dix dernières années, 255 trésoriers ont été formés chaque année à l'utilisation de Gessy, ce qui représente 23 stages par an.

On peut donc considérer que le système de gestion des cotisations et de fichiers arrive à maturité. L'étape suivante vise à simplifier la déclaration des adhérents et des cotisations perçues sur un site sécurisé, assurant le traitement centralisé de toutes les opérations.

Gestion des parts nationales

Les recettes cotisations gérées du niveau national sont isolées dans des budgets spécifiques afin de pouvoir vérifier que ces recettes sont affectées, conformément à leur objet, tel que défini par la charte financière.

Les résultats des exercices 1998, 1999 et 2000 de ces principaux budgets sont présentés ci-dessous.

Par ailleurs, le souci d'améliorer la communication avec l'extérieur, afin de clarifier le débat sur l'origine des ressources d'une organisation syndicale, conduit à la présentation d'un ensemble agrégeant toutes les recettes, cotisation et subventions diverses, qui sont gérées du niveau national. Cette présentation est donnée en fin de rapport à titre d'information.

✚ Budget confédéral

Ce budget couvre les charges de fonctionnement courant de la Confédération (communication, fonctionnement des instances statutaires, charges de personnel, locaux et matériels) par des recettes stables et garanties, cotisations, vente des agendas, reversement de salaires de conseillers techniques ou de membres du CES et les produits financiers provenant d'une réserve constituée à cette fin.

L'augmentation des recettes, 13 % sur la période, provient essentiellement des cotisations grâce à l'augmentation du nombre d'adhérents.

L'augmentation des dépenses, 29 %, provient pour l'essentiel des dépenses d'information, du fonctionnement des structures (augmentation de la provision pour tenue des congrès) et de la masse salariale qui a augmenté du fait de l'accord RTT ainsi que de la baisse du nombre de permanents mis à disposition.

Le résultat de 1998 a servi à couvrir le déficit du congrès et celui de la presse.

Des dispositions ont été prises et un suivi budgétaire a été mis en place, pour corriger le déficit afin de retrouver une maîtrise politique de l'affectation des recettes

✚ Budget confédéral

Valeurs en euros	1998	1999	2000
RECETTES			
Cotisations	4 449 937,23	4 863 417,59	5 206 088,19
Reversements CES	514 111,00	517 911,40	524 201,85
Conseillers techniques	572 206,14	548 692,40	709 997,00
Agenda	168 029,07	118 757,86	113 887,07
Produits financiers	845 538,96	845 538,96	845 538,96
TOTAL RECETTES	6 549 822,40	6 894 318,21	7 399 713,07
DÉPENSES			
Information	518 621,31	649 285,05	766 900,13
Fonctionnement instances	184 250,54	212 252,52	255 072,48
Fonctionnement général	667 712,06	694 821,29	827 194,83
International	322 307,67	399 196,97	303 829,60
Chargés de gestion	165 381,28	134 270,01	171 328,84
Personnel	2 812 766,43	3 431 017,56	3 901 947,31
Loyers	502 128,11	734 136,26	670 775,68
Informatique	559 950,88	567 590,35	518 326,66
TOTAL DÉPENSES	5 733 118,28	6 822 570,01	7 415 375,53
RÉSULTAT	816 704,12	71 748,20	- 15 662,46

supplémentaires provenant de l'augmentation des cotisations.

Les comptes de la Confédération ont été approuvés par le Bureau National sur la base du rapport rendu par les vérificateurs élus par le Conseil National : Sébastien Bosch, Fédération Santé ; Gilles Dantot, Fédération Construction Bois et Robert Valin, URI Bretagne.

❖ Budget presse

La principale recette de ce budget provient de la « part information » qui représente 9,11 % de la cotisation mensuelle moyenne réelle.

Ces recettes sont complétées par des ventes et abonnements auprès de structures, de militants ou d'adhérents, quelques recettes de publicité ainsi que des subventions provenant du budget confédéral.

En 2000 les recettes de l'activité presse au sens strict étaient de 7,11 millions d'euros (46,65 MF) dont 74 % proviennent des cotisations.

Si l'on ajoute les recettes de CFDT Productions (brochures, affiches et matériel syndical) ainsi que celles de l'unité « audiovisuel » et les recettes de l'agenda, c'est un montant de 8,45 millions d'euros (55,4 MF) que la CFDT a consacré, au niveau national, à l'information de ses adhérents et militants.

Les charges du personnel affecté à la presse ainsi que les frais de fabrication et de diffusion ont dépassé les recettes, créant un déficit en 1998 qui a été comblé par le budget confédéral puis par l'augmentation des subventions apportées par le budget confédéral.

Cette situation a deux origines distinctes :

D'une part l'augmentation des charges d'affranchissement de 50 à 60 % selon les titres en raison de la généralisation des envois à domicile du *Magazine* et de l'augmentation importante des tarifs postaux.

D'autre part, une baisse du nombre d'abonnements pour *La Revue de la CFDT* et *Action Juridique*.

Une réflexion est engagée pour optimiser l'utilisation de ces ressources, dans le cadre d'une approche globale du système d'information de la CFDT, approche incluant l'information écrite et les nouveaux médias.

Les comptes de la presse ont été approuvés par le Bureau National sur la base du rapport rendu par les vérificateurs élus par le Conseil National : Sébastien Bosch, Fédération Santé ; Gilles Dantot, Fédération Construction Bois et Robert Valin, URI Bretagne.

❖ Budget presse

Valeurs en euros	1998	1999	2000
DÉPENSES			
<i>Magazine</i>	3 952 779,94	4 224 162,31	4 548 694,05
<i>Syndicalisme Hebdo</i>	1 516 908,98	1 498 477,61	1 759 957,28
<i>La Revue</i>	244 809,50	260 663,21	240 564,24
<i>Action Juridique</i>	226 149,88	204 690,60	240 564,40
<i>Social Actualité</i>	353 734,19	298 509,42	262 870,13
<i>CFDT en Direct</i>	44 982,95	48 421,09	58 594,39
<i>Turbulences</i>	181 708,67	109 498,07	
Sous-total Presse	6 521 074,11	6 644 422,30	7 111 244,49
CFDT Production	311 582,86	370 959,28	456 206,28
Audiovisuel	199 594,64	263 784,68	280 930,61
Agenda	710 021,59	707 943,63	602 049,71
Sous-total autres	1 221 199,09	1 342 687,59	1 339 186,59
TOTAL DÉPENSES	7 742 273,20	7 987 109,89	8 450 431,08
RECETTES			
Cotisations	4 510 563,50	4 931 614,57	5 279 220,59
Abonnements ventes	2 211 115,80	2 223 738,46	2 206 345,11
Subventions budget confédéral	650 640,67	598 401,93	707 816,37
Divers dont publicité	223 143,13	261 577,77	257 049,01
TOTAL RECETTES	7 595 463,10	8 015 332,73	8 450 431,08
RÉSULTAT	-146 810,10	28 222,84	

NB : Cette activité étant assujettie à la TVA, les recettes et dépenses sont présentées hors taxes, y compris les recettes cotisations qui supportent une TVA de 2,10 %

❖ Budget CNAS

Ce budget est alimenté par les cotisations, part CNAS fixée à 8,6 % de la cotisation moyenne réelle, complétées par des produits financiers provenant d'une réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs.

Ces recettes complémentaires ont permis de créer la prestation de défense des adhérents ainsi qu'une prestation ouverte aux retro-adhérents.

Le Congrès de Lille a modifié la répartition des prestations, augmenté la prestation grève, créé une prestation action, financé une assurance pour la défense professionnelle et décidé de cantonner le montant des

dépenses des dossiers juridiques. Ces mesures nécessitent un suivi budgétaire qui est réalisé par le Comité de gestion.

Le Conseil National a décidé de porter la prestation grève à 15,24 € par jour de grève dès le premier janvier 1998, afin de tenir compte de la suppression des différents taux d'appel de la cotisation CNAS consécutifs à l'application de la charte en pourcentage.

Pour le reste, l'exercice 1998 a été réalisé selon les anciennes règles, il dégage un résultat important.

Ce résultat est fortement réduit pour les exercices 1999 et 2000 suite à la mise en œuvre des décisions du

❖ Budget CNAS

Valeurs en euros	1998	Budget	1999		2000	
DÉPENSES	RÉALISÉ		RÉALISÉ		RÉALISÉ	
Grève	453 002,25	28 %	703 290,50	29,19 %	1 177 357,75	25,96 %
Grèves provision de lissage			706 977,25		302 925,00	
Adhérents	858 812,53	45 %	259 658,02	45,54 %	460 745,35	50,12 %
Tactique	788 622,26		729 387,71		664 977,73	
Droit syndical	1 205 323,37		1 210 904,85		1 732 355,18	
Action		10 %	4 622,94	10,24 %	27 366,73	9,27 %
Provision action			489 936,20		501 305,68	
Victimes	90 411,64	17 %	58 542,83	15,04 %	32 741,35	14,65 %
Assurance	145 060,78		168 650,19		251 148,90	
Rétro adhérents			499 254,35		551 478,22	
		100 %		100,00 %		100,00 %
Gestion	837 731,71		842 967,05		757 786,40	
Régularisation	27 450,20				2 378,82	
TOTAL DÉPENSES	4 406 414,74		5 674 191,89		6 462 567,11	
RECETTES						
Cotisations	4 348 877,35		4 752 968,17		5 087 925,35	
Prod. financiers	1 676 939,19		1 676 939,19		1 676 939,19	
RÉSULTAT EXERCICE	1 619 401,80		755 715,47		302 297,43	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	48 434,04		1 746 993,96		1 744 050,32	
ÉCART SUR ÉVALUATION D'ACTIFS			1 650 941,61		-4 024 962,06	
RÉSERVE DE FINANCEMENT	43 814 721,45		43 814 721,45		43 814 721,45	
RÉSERVE DE GRÈVE						
Réalisée	46 407 438,61		48 061 073,25		51 849 272,01	
Besoin théorique	64 007 130,04		65 374 280,12		74 047 612,88	

Congrès de Lille pour la prestation grève, la prestation action et l'assurance professionnelle.

Toutefois, on note sur 2000 une nouvelle augmentation des charges liées aux dossiers juridiques. Ceci conduit à un dépassement du budget fixé pour ces prestations.

Un résultat exceptionnel a été dégagé en 1999 et 2000, en raison d'une révision à la baisse du mode de calcul des provisions qui sont constituées à l'ouverture de chaque dossier juridique.

Les résultats dégagés sont affectés prioritairement à la réserve grève tant qu'elle n'atteint pas son niveau théorique permettant de financer 10 jours de grève pour l'ensemble des adhérents. Rappelons que cette réserve grève a pour fonction de garantir le niveau de risque maximum, que seule la CNAS peut prendre en charge car il n'y a pas de « réassurance » possible. Le

niveau correspond à la couverture du « sinistre » le plus important indemnisé par la CNAS, une grève de la fonction publique en 1974.

L'évolution à la baisse de la valeur du portefeuille placé en actions entraîne une réduction notable de la réserve de financement calculée fin 2000.

Les comptes de la CNAS ont été approuvés par le Conseil National sur la base du rapport rendu par les vérificateurs élus par le Conseil National : Michel Huard, URI Champagne ; Xavier Nau, Fep et Marie-Hélène Perez, URI Centre.



❖ Budget solidarité syndicale mondiale

Ce budget est alimenté par 0,87 % de la cotisation moyenne et a pour objet d'aider à la structuration du mouvement syndical dans des pays en voie d'émergence. Ce budget peut également être sollicité pour des opérations exceptionnelles de pure solidarité humanitaire comme les tremblements de terre en Amérique centrale ou en Turquie, ou encore pour soutenir les populations algériennes touchées par les inondations, ou pour les dirigeants syndicalistes et leur famille emprisonnés pour faits syndicaux.

Une partie des moyens disponibles est affectée au cofinancement de projets mis en œuvre par l'Institut Belleville. Cette association, concourant au même objet que la SSM, a été mise en place par la Confédération afin d'accéder à des financements d'organismes extérieurs et de faciliter les coopérations avec d'autres organisations non gouvernementales.



❖ Solidarité syndicale mondiale

Valeurs en euros	1998	1999	2000
CHARGES			
Europe de l'Est	74 476,12	45 652,98	56 366,77
Amérique latine	37 739,09	29 448,24	13 564,94
Afrique	45 246,63	25 156,07	20 811,26
Maghreb & Moyen-Orient	12 051,52	18 265,74	5 738,98
Asie	22 148,21	13 173,43	30 252,26
Solidarité & Congrès	49 994,48	11 250,79	23 144,90
Institut Belleville	183 370,98	245 442,92	281 123,67
Charges de fonctionnement	62 411,80	78 617,08	57 513,68
TOTAL DÉPENSES	487 438,83	467 007,25	488 516,46
PRODUITS			
Cotisations	441 641,57	482 671,96	516 654,25
Autres produits	4 718,78	10 871,18	5 809,18
TOTAL RECETTES	446 360,35	493 543,14	522 463,43
RÉSULTAT	-41 078,48	26 535,89	33 946,97

Au cours des trois exercices l'action de la SSM a particulièrement été développée sur les pays d'Europe de l'Est et l'Afrique.

Les projets confiés à l'Institut Belleville ont porté principalement sur des programmes de formations de responsables et dirigeants concernant les CHS-CT, les tribunaux du travail, les privatisations, le développe-

ment syndical, les restructurations industrielles, les nouveaux codes du travail, la mondialisation, les droits fondamentaux, etc. Ces programmes réalisés interviennent en Europe centrale et de l'Est, en Afrique du Nord et subsaharienne, au Moyen-Orient, en Asie et Amérique latine.

--- Budget fonds d'organisation

La charte financière a prévu de mutualiser une partie des ressources des cotisations, 1,42 % de la cotisation moyenne mensuelle réelle, pour inciter les organisations à relayer des priorités de développement fixées par le Bureau National sur proposition de la Commission Confédérale d'Organisation. Ces ressources viennent en complément des recettes affectées au développement par les syndicats, fédérations et régions.

Les orientations sont fixées pour six ans et les contrats avec les organisations sont passés pour trois ans.

Le plan en cours couvre six années qui vont de 1997 à 2002.

Le résultat des trois exercices présentés, 1998, 1999, et 2000, permet de vérifier que l'engagement des dépenses se déroule conformément à l'objectif fixé.

Le bilan définitif de ce plan sera établi à la clôture par la Commission Confédérale d'Organisation et sera soumis pour approbation au Bureau National.

--- Budget Fonds d'organisation

Valeurs en euros	1998	1999	2000	Objectifs 1997 à 2002	Niveau réalisé sur 3 exercices
Innovations ponctuelles	61 084,90	44 220,99	37 350,03	7 %	5 %
Contrat organisations	347 355,24	279 934,64	380 474,81	35 %	34 %
Priorités nationales	233 752,17	185 722,01	265 446,03	24 %	23 %
PME/TPE	43 452,56	46 364,34	35 063,29	5 %	4 %
Syndicalisation des jeunes	29 270,22	40 825,87	35 063,29	4 %	4 %
Généralisation de permanents salariés	54 119,43	39 636,76	116 623,55	7 %	7 %
Insertion des militantes	64 508,83	52 046,12	50 155,75	5 %	6 %
DOM/TOM	9 117,07	17 777,24	13 720,42	2 %	1 %
Interventions rapides	22 105,12	20 580,63	84 997,99	3 %	4 %
Nouvelle charte financière	63 723,72	67 534,95	26 831,04	3 %	5 %
Evolution des structures	61 589,43	30 032,47	73 175,56	6 %	6 %
SOUS-TOTAL	990 078,69	824 676,02	1 118 901,76	100 %	100 %
Fonctionnement	74 745,38	78 061,93	103 072,81		
TOTAL DÉPENSES	1 064 824,07	902 737,95	1 221 974,57		3 181 536,59
Recettes cotisations	718 565,78	785 319,72	840 701,55		
DIVERS régulations	1 715,52	1 944,80	542,77		
TOTAL RECETTES	720 281,30	787 264,52	841 244,32		2 348 790,14
Reprise de provision					840 746,45

Présentation agrégée au niveau national

Cette présentation, destinée à la presse et au public, montre la réalité économique de l'ensemble CFDT géré du niveau national.

Elle regroupe les budgets construits autour des différentes parts cotisations nationales (Confédération, Information, CNAS, SSM et Fonds d'Organisation). Ces ressources sont complétées par les subventions de formation attribuées aux organisations syndicales et par les moyens attribués pour la gestion du paritarisme (Sécurité Sociale, UNEDIC, retraite et prévoyance). Cette présentation tient compte, en recette et dépense, des rémunérations des permanents mis à disposition selon les accords de droit syndical.

La présentation sépare les moyens internes, ceux qui proviennent de la CFDT et dont elle a la pleine maîtrise, des moyens externes qui sont accordés en contrepartie des missions rendues par le syndicalisme et qui relèvent de décisions extérieures à l'organisation.

Les moyens internes regroupent les cotisations, les abonnements payés par les structures et les adhérents, les produits financiers générés par une réserve de financement constituée à cet effet. On considère de plus comme des moyens internes, les versements

des indemnités des membres du CES et des administrateurs de certaines instances paritaires. De plus, conformément aux recommandations pour la tenue des comptes des associations, l'équivalent de la charge salariale que des militants bénévoles, jeunes retraités, consacrent à la CFDT est comptabilisé en recette et en dépense.

Les moyens externes comprennent les subventions publiques pour la formation des responsables (hors versements aux organisations), les indemnités de fonctionnement pour la gestion des organismes paritaires, l'équivalent des charges salariales que représentent les salariés mis à disposition et quelques recettes publicitaires.

La proportion de moyens internes sur le total des ressources 71 % en 1998, 73 % en 1999 et 74 % en 2000 et l'importance des recettes cotisations perçues par la CFDT, plus de 61 millions d'euros en 2000, permettent d'apprécier le niveau d'autonomie et d'indépendance de l'organisation.

Près de quarante pour cent des ressources gérées du niveau national sont consacrées à la défense et à l'information des adhérents.

La formation des militants et responsables consomme 16 % des ressources.

Les activités nationales et le fonctionnement représentent près de 43 % des ressources.

Plus de 1% des dépenses sont affectées au soutien des organisations syndicales des pays émergents.

...❖ Présentation agrégée au niveau national

Valeurs en euros	1998	1999	2000
MOYENS INTERNES			
Cotisations	14 562 265,35	15 919 555,53	17 041 446,77
Produits financiers	2 853 615,78	2 662 752,10	2 675 600,23
Ventes adhérents	4 097 113,99	4 008 582,98	4 157 334,24
Indemnités CES	514 111,00	514 111,00	524 201,89
Bénévolat militant (retraités)	797 721,19	1 234 837,04	1 029 030,87
SOUS-TOTAL INTERNE	22 824 827,31 71 %	24 339 838,65 73 %	25 427 614,00 74 %
MOYENS EXTERNES			
Publicité	204 849,24	181 362,04	186 950,21
Mises à dispositions	2 406 041,45	2 309 109,78	2 129 033,05
Conseillers techniques	597 055,33	615 188,04	599 499,36
Formation études	4 189 481,93	4 189 481,93	4 375 500,68
Paritarisme	1 501 656,21	1 623 582,03	1 472 294,37
Conventions ponctuelles	304 898,03	204 281,68	339 961,31
SOUS-TOTAL MOYENS EXTERNES	9 203 982,19 29 %	9 123 005,50 27 %	9 103 238,98 26 %
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	32 028 809,50	33 462 844,15	34 530 852,98